

- 30 % des exportations ou 35 % des importations, le volume le plus élevé l'emportant, au cours des 12 mois précédant le mois où la demande a été présentée (Singapour).

Si les consultations n'aboutissent pas à un accord, un niveau minimum de limitation peut être fixé pour la durée de l'entente. Il est fondé sur les importations reçues au cours des 12 premiers mois de la période des 14 mois précédant le mois où a été présentée la demande, plus une majoration de:

- 6 % (Pologne, Sri Lanka)
- 12 % (Pakistan)
- 15 % (Roumanie)
- 15,5 % (Indonésie)
- 20 % (Inde, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande)

Ce plafond annuel minimum doit, dans la plupart des cas, être réparti proportionnellement à partir de la fin de la période de consultation de 90 jours (à l'exception de l'Inde pour laquelle le plafond est réparti proportionnellement à partir de la date de la demande des consultations). Les pourcentages de flexibilité applicables au plafond précisé doivent être en conformité avec les dispositions pertinentes de l'AMF. Pour l'Inde et l'Indonésie, des pourcentages fixes ont été prévus pour la croissance (6 %), le transfert (7 % pour l'Inde, 5 % pour l'Indonésie), le report/l'utilisation anticipée (10(5) % pour l'Inde, 7(5) % pour l'Indonésie) tandis que pour l'Inde, la flexibilité combinée a été limitée à 15 %.

Niveaux de consultation

Les ententes de restriction conclues avec la République populaire de Chine et la Bulgarie prévoient des niveaux de consultation en plus des niveaux de restriction.

Aux termes des ententes conclues avec la Bulgarie, le gouvernement du Canada peut demander des consultations portant sur le contingentement des articles de vêtement qui peuvent en faire l'objet chaque fois qu'il est d'avis que les conditions du marché canadien sont telles qu'il peut sembler nécessaire de limiter les importations de ces produits afin d'éviter toute perturbation. Le gouvernement du Canada ne demandera pas la tenue de consultations tant que les niveaux d'importation n'atteindront pas au moins les niveaux de consultation fixés au cours de toute période particulière de limitation. En attendant la conclusion d'un